

Châteauneuf, de Dargoire et de ses autres seigneuries. Toutes les personnes dignes de foi, dont la dame d'Harcourt pouvait être débitrice, furent admises à réclamer leur paiement à son héritier, en affirmant la sincérité de leur créance, sous la foi du serment. Ses débiteurs furent également autorisés à prouver leur libération, aux mêmes conditions.

Enfin ce testament renferme encore un legs de 50 francs à la Chartreuse de Sainte-Croix, à la charge de quelques prières pour le repos de son âme. Tous les couvents et les hôpitaux de Lyon reçurent aussi diverses libéralités (1).

Isabeau d'Harcourt mourut, suivant les uns (2), le 14 avril, et suivant les autres (3), le 7 juin 1443, à l'âge de 72 ans. S'il faut en croire Quincarnon, qui reproduit, au surplus, un récit que nous retrouvons dans Guichenon (4), la dame de Villars avait choisi pour sa sépulture l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon. C'était là une faveur extraordinaire ; car, dit cet auteur, la terre de ce temple était tenue vierge, nul corps, même de saint, n'y ayant été enseveli. Mais un événement merveilleux vint s'opposer à l'accomplissement de ce désir. La fosse ouverte, on y découvrit des gouttes de sang en abondance, ce qui fit connaître, ajoute le naïf chroniqueur, que la terre de ce temple ne voulait commencer de servir à la sépulture des corps, destination réservée aux chapelles. Les restes d'Isabeau auraient été transportés alors dans

(1) *Archives nationales*. Bourbonnais, PP. 37, c. 1121 et 1122. — *Archives du Rhône*. *Esther*, f° 140. *Bibliotheca Dumbensis*, p. 333.

(2) Mss. d'Aubret. — *Noms féodaux*.

(3) Quincarnon. *Saint-Jean*, p. 59. — *La Chesnaye des Bois*. VII. 653.

(4) *Histoire de la Bresse*, p. 235.